



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHÔNE

## CORONAVIRUS

### Quelques Précautions simples dans le cabinet médical

Coller sur la porte de votre cabinet l'affiche que vous pouvez télécharger sur le site du ministère de la santé.

Si vous avez un patient suspect d'être infecté par le covid19, ou pour toute autre question sur le virus appelez le :

**0800 32 42 62**

En cas d'urgence vitale seulement appeler le centre15

**Aérer la salle d'attente** 10 minutes toutes les 2 heures.

**Se laver les mains** (30secondes) au moins une fois par heure, en particulier

- après s'être mouché ; jeter le mouchoir dans une poubelle après usage, poubelle avec sac plastique dans la salle d'attente et votre bureau.
- après avoir toussé,
- ou après avoir eu un contact physique avec une autre personne.

Le gel Hydro alcoolique peut remplacer le lavage des mains.

**Si vous ne disposez pas de masque de protection respiratoire type FFP2** devant un patient suspect d'être infecté par le covid19, il faut se tenir à plus d'**1 m de distance**.

Si vous devez prendre en charge le patient initialement il doit porter un masque chirurgical.

**Nettoyage des locaux** : le nettoyage quotidien est suffisant, en privilégiant le nettoyage des poignées de porte, robinetterie, interrupteur, boutons d'ascenseur.

Un **désinfectant multi usages** trouvé dans le commerce peut être utilisé.

**Le virus se transmet par voie respiratoire ou contact cutané, c'est-à-dire à moins d'1m de distance.**

Dr Elisabeth **GORMAND**  
Présidente

Avec la collaboration du Pr Dominique **PEYRAMOND** et du Dr Frédérique **GRAIN**